Nouvelles d'Europe. Mars 2013. N° 1310

**Une garantie contre le chômage des jeunes**

**François Vié.** Chronique hebdomadaire d’actualité sur l’Union européenne. Diffusion sur Radio PFM (99.9)

Les chroniques peuvent être écoutées et lues sur **nouvellesdeurope.com**

Mars 2013.

Ce 16 janvier, le Parlement européen a approuvé à une très large majorité le principe de la Garantie pour la jeunesse.

Il s’agit de permettre à tout jeune de moins de 25 ans, ou à tout diplômé de moins de 30 ans, de se voir proposer un emploi, une formation ou un apprentissage, 4 mois après avoir été diplômé ou avoir terminé son dernier travail.

Cette mesure a été mise en œuvre en Autriche en Finlande et en Suède. Sa généralisation est demandée par la centaine d’organisations de jeunes réunie dans le Forum européen pour la jeunesse. Elle est proposée par la Commission européenne.

Il s’agit bien sûr de lutter contre le chômage des jeunes qui atteint en Europe un niveau alarmant. Il touche 5 millions et demi de jeunes. Le taux de chômage des jeunes est le double de celui des adultes. Il dépasse 25% dans 13 Etats de l’Union. En Espagne et en Grèce, il atteint 50%.

La politique sociale dépend des Etats. L’Union européenne ne peut que leur formuler des recommandations. Le Commissaire européen en charge de l’emploi et des affaires sociales souligne que la mise en place de la garantie pour la jeunesse a un coût. Mais le coût de l’inaction est supérieur : le coût du chômage des jeunes est de 153 milliards d’euros en prestations et pertes de recettes fiscales, soit 1.2% du PIB de l’Union. Certains pays payent en indemnités 2% de leur PIB.

Le Parlement européen demande à la Commission européenne de proposer une stratégie de financements européens pour aider les Etats à la mise en place de la Garantie pour la jeunesse. Il demande que cette politique bénéficie du Fonds social européen.

La dotation de la politique de lutte contre le chômage des jeunes va dépendre de l’issue des négociations sur le budget de l’Union, hélas fort mal engagées.

Au-delà du dispositif Garantie pour la jeunesse, c’est d’une relance de la politique sociale dont l’Europe à besoin. Le ministre du travail français, Michel Sapin, l’affirme : il faut définir un socle social commun européen, rechercher une convergence des droits sociaux. Pour les jeunes, il faut mettre en place un dispositif de type « Garantie pour la jeunesse » mais aussi relancer l’Europe de l’apprentissage avec le projet « Erasmus pour tous ». La France propose également de renforcer le Fonds d’ajustement à la mondialisation, une meilleure sécurisation des parcours professionnels et plus de contrôle des détachements de travailleurs.

Cette préoccupation se heurte au fait que toute décision en matière sociale nécessite l’unanimité des Etats au Conseil des ministres. Et les chefs d’Etats ont le plus grand mal à définir des actions communes, tant ils sont focalisés sur leurs intérêts nationaux.

L’Europe sociale est victime d’une part de la crise, qui rogne les moyens, et d’autre part des égoïsmes nationaux qui font passer au second plan l’intérêt collectif des Européens.